

L'Humanité; 4 novembre 2021

Politique & Citoyenneté
DÉMOCRATIE

Le Sénat veut encadrer le recours aux ordonnances

La proposition de loi portée par Jean-Pierre Sueur (PS) visant à rétablir leur ratification par le Parlement est examinée, ce jeudi. Adopté en commission, le texte devra faire face à l'opposition du gouvernement.

C'est un nouvel épisode dans le bras de fer qui oppose le Sénat à l'exécutif. Sur proposition du sénateur PS Jean-Pierre Sueur, la Chambre haute devrait adopter, ce jeudi, un texte visant à mieux encadrer le recours aux ordonnances. Mais, qu'est-ce qu'une ordonnance ? Il s'agit de la possibilité laissée au gouvernement d'écrire la loi à la place du Parlement, tout simplement. Un procédé antidémocratique, dont l'usage est censé rester exceptionnel. Sauf que « la législation par ordonnances se banalise », s'alarme le sénateur LR Philippe Bas, également rapporteur du texte.

Et pour cause, après une moyenne de 14 ordonnances chaque année entre 1984 et 2007, le recours à cet outil controversé a explosé sous le quinquennat de François Hollande. Le socialiste y a eu recours à 273 reprises, malmenant sa majorité sur le fond et la forme, avec des lois contraires aux valeurs de gauche et adoptées avec autoritarisme devant l'opposition des frondeurs du PS, pour éviter le débat. Une fuite en avant qui s'est prolongée sous Emmanuel Macron, avec déjà 314 ordonnances. Un nouveau record.

« La ratification est très loin d'être systématique »

Mais, pour l'hôte actuel de l'Élysée, le recours à cet outil constitue un mode de gouvernance assumé, afin de reléguer au second plan le débat parlementaire. En effet, dès juin 2017, Édouard Philippe, alors premier ministre, défend les « ordonnances Macron », attaquant frontalement le Code du travail. Une stratégie qui sera à nouveau suivie pour des grands et dangereux textes du quinquennat, de la réforme de la SNCF en 2018 à la loi Pacte en 2019. La majorité prévoyait même de permettre au gouvernement de légiférer par ordonnances lors de la très contestée réforme des retraites, juste avant la crise du Covid. Le gouvernement a ensuite promulgué 125 ordonnances pour la seule année 2020, comme s'il était impossible de faire face à l'épidémie en laissant les députés faire leur travail.

« La banalisation des ordonnances pose problème quant à l'équilibre de nos institutions et la séparation des pouvoirs », déplore Philippe Bas. Le Parlement, ainsi court-circuité dans la fabrication de la loi, doit cependant habiller le gouvernement à procéder par ordonnances, avant normalement d'en ratifier le résultat. Sauf que « la ratification est très loin d'être systématique », poursuit le rapporteur. Sous le quinquennat actuel, seules 18 % des ordonnances